

05.08.2021 - 17:35 Uhr

Arosa Terre des Ours pleure la disparition de l'ourse Jambolina



Arosa Terre des Ours pleure la disparition de l'ourse Jambolina

Décès inopiné de Jambolina

Arosa, le 5 août 2021 - C'est le cœur lourd et avec la plus grande tristesse que nous annonçons le décès inopiné de l'ourse Jambolina. Elle est décédée aujourd'hui peu avant l'opération qu'elle devait subir à Arosa Terre des Ours. Juste après avoir reçu l'injection d'anesthésie, la respiration de Jambolina s'est arrêtée pour des raisons encore inconnues. Jambolina n'a malheureusement pas pu être sauvée malgré les efforts de réanimation. Elle sera maintenant transférée à Zurich où une autopsie devra permettre d'obtenir des informations supplémentaires sur l'existence d'éventuelles maladies antérieures.

Des soins dentaires urgents ainsi que la stérilisation de l'ourse étaient programmés. Une équipe de vétérinaires expérimentés s'était rendue à Arosa pour cette raison. L'opération avait pour but d'offrir à l'ancienne ourse de cirque une vie sans douleur et adaptée à son espèce.

L'anesthésie intervient dans le fonctionnement normal de l'organisme et peut comporter certains risques pour le patient. L'anesthésie générale est une combinaison de différents médicaments pour supprimer momentanément la conscience et la sensation de douleur dans le corps entier. Les anesthésiques agissent sur le système nerveux central, le cerveau, mais influencent également la respiration, le système cardiovasculaire, l'appareil gastro-intestinal ainsi que la température du corps. Dans ces circonstances, des effets indésirables peuvent se produire sur les systèmes vitaux. Dans le pire des cas, cela peut même entraîner le décès du patient. Chez de nombreux animaux sauvages, le risque lié à l'anesthésie est encore accru, car le vétérinaire ne peut souvent pas examiner l'animal en détail sans anesthésie préalable et ne peut donc pas effectuer de pré-examen, courant chez les animaux domestiques. Dans ce cas, le vétérinaire doit se limiter à une évaluation de la constitution de l'animal et déterminer s'il est apte à subir une anesthésie.

L'équipe d'Arosa Terre des Ours connaît ces risques. Malheureusement, dans notre travail pour le bien-être des animaux, il n'y a pas que des beaux moments, comme nous les avons souvent vécus, mais également des événements très tristes. Nous sommes reconnaissants pour les mois que Jambolina a pu passer heureuse à Arosa Terre des Ours mais aussi très tristes qu'elle n'ait pas pu en profiter plus longtemps.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux

sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos et vidéos

Copyright: VIER PFOTEN | Stiftung Arosa Bären

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Chantal Haerberling

Communication Suisse

QUATRE PATTES

Enzianweg 4

8048 Zurich

043 311 80 90

chantal.haerberling@vier-pfoten.org

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



L'ourse Jambolina est décédée aujourd'hui © Stiftung Arosa Bären | VIER PFOTEN

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100875264> abgerufen werden.